

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 Mars 2013

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18 H 00

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Claire COLLIGNON, Nicole ODDON, Annick VARGOZ, Messieurs Claude LAGIER, Louis FLAVIEN, Bernard DETRAU, Alain D'HEILLY.

Absents à la séance : Madame Régine GONSOLIN (procuration donnée à Madame Claire COLLIGNON), Monsieur Bernard MUNARI.

Secrétaire de séance : Madame Claire COLLIGNON

Ordre du jour :

- ⌚ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 Novembre 2012.

Délibérations :

- ⌚ Vote Comptes Administratifs 2012 : M14, M49, CCAS.
- ⌚ Vote Budgets Primitifs 2013 : M14, M49, CCAS.
- ⌚ Vote des taux d'imposition.
- ⌚ Répartition intercommunale des Ecoles de Serres.
- ⌚ Participation à la cantine scolaire et des enfants scolarisés à Savournon.
- ⌚ Convention cadre de partenariat 2013 avec le CNFPT.
- ⌚ Convention ATESAT.
- ⌚ Bibliothèque Municipale : projets, rapport d'activité.

Informations :

- ⌚ Lecture lettre de Monsieur GARONNE Jean-Claude.
- ⌚ Agrandissement salle polyvalente.

- ⌚ Questions diverses.

Délibérations :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 Novembre 2012

Vote : Unanimité.

Vote Comptes Administratifs 2012 : M14, M49, CCAS

Le Maire donne lecture des résultats des comptes administratifs pour l'année 2012 qui se décomposent ainsi :

M49 (eau et assainissement)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 21 888, 24 €
Recettes : 34 874, 25 €
Excédent 2012 : 12 986, 01 €
Report excédent : 4 615, 55 €
Résultat : 17 601, 56 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 211 349, 38 €
Recettes : 22 5845, 15 €
Excédent 2012 : 14 495, 77 €
Report déficit : 23 376, 81 €
Résultat : déficit de 8 881, 04 €

Résultat définitif : excédent de fonctionnement 17 601, 56 €
Déficit d'investissement 8 881, 04 €
Excédent pour l'année 2012 8 720, 52 €

Vote : Unanimité.

M14 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 118 351, 38 €
Recettes : 145 158, 59 €
Excédent 2012 : 26 807, 21 €
Report excédent : 63 273, 89 €
Résultat : 90 081, 10 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 198 461, 03 €
Recettes : 172 608, 65 €
Déficit 2012 : 25 852, 38 €
Report excédent : 31 807, 06 €
Résultat : excédent de 5 954, 68 €

Résultat définitif : excédent de fonctionnement 90 081, 10 €
excédent d'investissement 5 954, 68 €
Excédent pour l'année 2012 96 035, 78 €

Vote : Unanimité.

CCAS :

Vote : Unanimité.

Vote Budgets Primitifs 2013 : M14, M49, CCAS

M49 (eau et assainissement)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 46 352, 52 €

Recettes : 37 632, 00 €

Report excédent : 8 720, 52 €

BP 2013 équilibré en dépenses et en recettes à **46 352, 52 €**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 14 121, 00 €

Recettes : 23 002, 04 €

Report déficit : 8 881, 04 €

BP 2013 équilibré en dépenses et en recettes **23 002, 04 €**

Résultat définitif :

BP 2013 équilibré en fonctionnement et en investissement pour un montant total de 69 354, 56 €

Vote : Unanimité.

M14 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 232 004, 22 €

Recettes : 148 329, 00 €

Report excédent : 83 675, 22 €

BP 2013 équilibré en dépenses et en recettes à **232 004, 22 €**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 70 043, 00 €

Recettes : 76 448, 88 €

Restes à réaliser : 12 360, 56 €

Report excédent : 5 954, 68 €

BP 2013 équilibré en dépenses et en recettes **82 403, 56 €**

Résultat définitif :

BP 2013 équilibré en fonctionnement et en investissement pour un montant total de 314 407, 78 €

Vote : Unanimité.

CCAS :

Vote : Unanimité.

Vote des taux d'imposition :

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition, pour l'année 2013 :

✓ Taxe Habitation	10.26 %
✓ Taxe Foncière sur les propriétés bâties	6.49 %
✓ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	53.27 %
✓ CFE	16.70 %

Vote : Unanimité.

Répartition intercommunale des Ecoles de Serres :

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'un courrier, reçu en Mairie le 07 Mars 2013, émanant de la Mairie de Serres, concernant la participation intercommunale aux charges de fonctionnement des écoles.

Pour l'année scolaire 2011/2012, le montant de notre participation est de 898.07 € par enfant, soit **12 572.98 €** pour 14 enfants scolarisés.

Vote : Unanimité.

Participation à la cantine scolaire et des enfants scolarisés à Savournon :

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'un courrier, reçu en Mairie le 27 Décembre 2012, émanant de la Mairie de Savournon, concernant la participation aux charges de fonctionnement de l'école.

Pour l'année scolaire 2011/2012, le montant de notre participation est de 2 637.036 € pour 3 enfants scolarisés ; à déduire un trop perçu de 2010 de 40.45 €, soit **2 596.91 €**.

Vote : Unanimité.

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'un courrier, reçu en Mairie le 27 Décembre 2012, émanant de la Mairie de Savournon, concernant la participation à la cantine scolaire de l'école.

Pour l'année scolaire 2011/2012, le montant de notre participation est de 349 repas x 1.00 € = **349.00 €**.

Vote : Unanimité.

Convention cadre de partenariat à le CNFPT :

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'une convention cadre de partenariat, reçu en Mairie le 21 Février 2013, émanant du Centre National de la Fonction Publique Territorial.

Cette Convention permet de fixer les règles relatives à la conception, aux modalités de la mise en œuvre et à l'éventuel financement des actions de formation qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

Vote : Unanimité.

Convention ATESAT :

Vu la Loi MURCEF n° 2001-1168, du 11 Décembre 2001, III), article 7-1 à la Loi d'orientation n° 92-125, du 06 Février 1992, relative à l'administration territoriale de la république publiée au journal officiel du 12 Décembre 2001.

Vu le Décret n° 2002-1209, du 27 Septembre 2002, relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour application du III de l'article 1^{er} de la Loi du 11 Décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier.

Vu l'Arrêté du 27 Décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

La Convention ATESAT signée entre la Commune de La Bâtie Montsaléon et la DDT des Hautes-Alpes arrive à expiration, il convient donc d'en établir une nouvelle pour une durée de un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter le concours de la DDT des Hautes-Alpes dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T) et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2013.
Les missions retenues sont les mêmes que celles des années 2010 – 2012.
- Autorise le maire à entamer la procédure d'élaboration et de mise au point de la Convention précisant les conditions d'intervention.
- Autorise le Maire à signer la Convention qui sera établie entre l'Etat et la Commune.

Vote : Unanimité.

Bibliothèque Municipale : projet, rapport d'activité :

Les responsables de la bibliothèque soumettent au Conseil Municipal les projets 2013, en liaison avec les bibliothèques de Lagrand, Laragne-Montéglin et Ventavon.

Les 09 Octobre, 12 Octobre, 18 Octobre, 26 Octobre sont prévus à La Bâtie Montsaléon : atelier écriture, Land'Art vannerie et soirée de clôture le 22 Novembre.

Afin de monter un dossier de financement, la bibliothèque demande un engagement financier qui, pour notre collectivité serait de 279. 00 € ou 465. 00 € en fonction des arrêtés de subvention obtenus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⌚ Sont favorable à l'imputation sur le budget M14 – année 2013 – en section de fonctionnement d'une somme de **500. 00 €** pour la réalisation du projet.

Vote : Unanimité.

Informations :

⌚ **Lecture lettre de Monsieur GARONNE Jean-Claude.**

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre transmise par Monsieur GARONNE Jean-Claude concernant la non attribution d'une coupe de bois à son beau-frère qu'il aurait coupée pour son propre compte. Le Conseil s'est déjà positionné sur ce litige. Il décide que le Maire enverra une lettre à Monsieur GARONNE Jean-Claude, en lui expliquant le respect du règlement d'affouage.

⌚ **Agrandissement salle polyvalente.**

Le Maire soumet au Conseil une épure de plan pour l'agrandissement de la salle polyvalente avec deux variantes et le coût estimé pour chaque plan.

Le plan retenu est celui de la surface la plus grande mais, il faudra réduire considérablement le coût de la réalisation.

Un chiffrage des matériaux sans la main d'œuvre sera réalisé.

Questions diverses:

Néant.

Le Maire clos la séance à 20 H 30.

Le Maire

Alain D'HEILLY